

enfant avant de lui proposer déracinement. Cela lui permettrait de se présenter avec quelque chose au fameux "rendez-vous du donner et du recevoir." A ceux qui prétendent ou veulent nous aider, qu'ils ne s'obstinent pas à nous apprendre à dépendre d'eux, à penser toujours comme eux. Qu'ils nous apprennent plutôt à nous aider, à nous exprimer et à leur exprimer notre monde et nos sensibilités. Il est grand temps que nous nous donnions la main, il est grand temps que nous militions pour la formation, pour l'encadrement et le bien-être de l'enfant, du jeune des pays en développement afin qu'il soit vraiment, effectivement l'espoir pour demain. Puisse notre préoccupation actuelle se marier avec cette formule traditionnelle utilisée par les bibliothécaires anglo-saxons: "The right book at the right time for the right person." (4)

Mbandaka, 1990

Notes:

(1) Négritude: ce terme est ici à comprendre comme le retour aux sources, aux valeurs du passé négro-africain.

(2) Rendez-vous du donner et du recevoir: l'un des aspects de la Négritude sénghorienne sous entendant un échange de valeurs culturelles qui accède au métissage culturel, à la culture universelle.

(3) Senghor (L.S.): cité par Becker (N.) et Riesz (J.) in *Au carrefour de deux*

civilisations.- Thèmes africains, Frankfurt am Main, Berlin, München, Verlag Moritz Diesterweg, 1982, p. 39.

(4) cité par Patte (G.) in *Laissez-les lire. Les enfants et les bibliothèques*. Paris, Les Editions Ouvrières (Coll. Enfance heureuse), 1978, p.14.

* Professeur de Littérature negro-africaine d'expression française et de Didactique spéciale du français à l'Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka (Zaïre), Dimwany eso Engea s'est toujours intéressé à la lecture des jeunes. Il a participé à l'ouverture de l'Alliance franco-zaïroise de Mbandaka et y a travaillé pendant trois ans comme bibliothécaire. Président d'un groupe de jeunes dans une paroisse, il a organisé à leur intention une mini-bibliothèque. Il a été boursier à la Bibliothèque Internationale de Jeunesse à Munich en 1987. A son retour, il a organisé des clubs de lecture à son domicile et dans une école primaire, convaincu que les enfants ont besoin d'une initiation au livre avant d'y accéder seuls. Engagé dans une réflexion constante sur le sujet, il est l'auteur d'un article "Pour une Promotion de la Littérature pour l'Enfance et la Jeunesse au Zaïre", publié en français dans la revue *IJB/Report 1*, 1988 (la JPL peut communiquer sur demande ce texte fort intéressant).



UN TAPIS BIGARRÉ : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET LE LIVRE

Un tapis bigarré, c'est ce que forment les actions de partenariat culturel entre la France et l'Afrique. Pour en cerner les motifs, Jean-Claude Le Dro, bibliothécaire français familier depuis de nombreuses années des bibliothèques africaines, a réalisé de juillet 1991 à août 1992, à la demande des Ministères français de la Coopération et de la Culture, une mission "Le partenariat culturel entre la France et les pays d'Afrique noire francophone dans les domaines du livre, des bibliothèques et de la lecture". Son évaluation, après un important courrier et plus de soixante entretiens en France et en Afrique (Burkina, Sénégal, Bénin, Guinée), touche par définition aux aspects sensibles de ces actions riches et pleines de vitalité. Nous lui avons demandé de nous faire part de ses observations.

-Quel a été le point de départ de votre mission?

-Les bibliothécaires et gens des professions voisines trouvaient qu'il se faisait beaucoup de choses en France, souvent sympathiques mais désordonnées -on pensait surtout aux envois de livres, ce que les associations proposent le plus couramment. En effet, conséquence logique des lois de 1982, une coopération décentralisée s'est mise en place en France depuis quelques années, suscitant des initiatives multiples.

-Peut-on expliquer ce terme "coopération décentralisée"?

-C'est la coopération qui échappe au Ministère de la

Coopération, bien qu'au Ministère de la Coopération il y ait des bureaux de la coopération décentralisée. Si celui-ci joue toujours un rôle moteur il est de plus en plus souvent complété -ou doublé- par des organismes nouveaux. Cette coopération décentralisée s'étend progressivement et tend à devenir un phénomène important, y compris dans le secteur culturel. Ainsi la pratique des envois massifs de livres se développe, souvent sans que les professionnels soient associés. Les expéditions se font sans discernement et les résultats sont aléatoires. Actuellement nombre de ces initiatives sont contestables. Les partenaires (le sont-ils vraiment?) s'ignorent. La coopération est partie d'une relation "affective", d'une impulsion généreuse mais sentimentale. Cependant il apparaît nécessaire de ne pas bloquer un mouvement généreux en soi mais plutôt de l'adapter.

-En quoi les lois de décentralisation ont-elles marqué un tournant dans les pratiques d'échange?

-Ces lois ont donné une existence juridique aux départements et aux régions. Désormais un Conseil régional, un Conseil général ou une ville peuvent mener leur propre politique de coopération; plusieurs régions ont ainsi développé des Instituts Régionaux de coopération: le Nord-Pas de Calais, par exemple, qui travaille avec la Région du Fleuve et Saint-Louis au Sénégal; Midi-Pyrénées, ou, le cas le plus ancien que je connaisse, Champagne-Ardenne, qui a créé un institut de coopération qui soutenait un journal en français, il y a déjà plusieurs années en Sierra Leone... Selon les régions, il y a d'autres formules: en Bretagne par exemple on n'a pas créé d'institut ou d'agence de coopération, mais une commission accepte ou refuse les projets émanant des associations. Avant 1982 donc, on connaissait le rôle des associations ou des ONG mais on ne voyait guère sur ce terrain les collectivités territoriales. Depuis les lois de décentralisation, elles ont tout pouvoir pour intervenir.

-L'école n'est-elle pas un terrain où le partenariat "germe"?

-Les partenariats se créent souvent à partir de correspondances scolaires -ils concernent donc directement les enfants. Les établissements scolaires bénéficient des PAE (NDLR: Projet d'Action Educative: pendant un laps de temps, une classe organise ses activités autour d'un projet précis, par exemple une correspondance avec des élèves d'une école à l'étranger; les PAE reçoivent un financement); les PAE avec l'Afrique sont limités, je crois, à une centaine par an. Ils se transforment souvent en association sans but lucratif pour bénéficier de subventions complémentaires, de la part de la Mairie, du département ou de la région. Elles les obtiennent ou non et ne sont donc pas assurées de la pérennité de la subvention, ce qui du coup met en cause la poursuite de leur action les années suivantes.



-Les pratiques de coopération décentralisée ont proliféré, adoptant toutes sortes de formules. Vous en avez donc étudié ces aspects aujourd'hui multiformes.

-J'ai contacté en France de nombreuses associations, collectivités territoriales et administrations. De ces opérations, j'ai dégagé les pratiques dominantes qui constituent l'offre française. Les dons de livres, à un degré bien moindre la formation (en Afrique ou en France), sont les plus représentées. En troisième lieu, l'aide à l'édition et l'aide à l'investissement. Ensuite, la promotion en France des cultures africaines, les échanges d'expositions, les échanges de correspondances écrites ou sur cassettes, l'organisation de séminaires, la mise en place de comités de lecture de livres pour la jeunesse avec fourniture de documents...

-Commençons par les dons de livres...

-Il en existe partout et destinés à tous les pays d'Afrique noire francophone. Mais ils s'effectuent dans le plus grand désordre. Une bonne partie de ces ouvrages ne sont ni propres, ni récents. Les tris et les choix sont inexistantes. Il y aurait lieu d'en établir les critères, ce qui n'est pas si évident que cela puisqu'en face il existe des demandes peu précises... ou pas de demande du tout! On a pu arriver à des situations extrêmes: des livres ont été brûlés à leur arrivée; dans un autre pays le Ministre de l'Education a refusé des containers, ailleurs des livres sont restés en souffrance pendant trois ans (quand ils ont été récupérés, ils étaient pour les trois quarts complètement mangés par l'humidité), et bien d'autres cas... Le don de livres, s'il est bien au départ reconnu comme une démarche généreuse, pose cependant des problèmes réels. Nombre de ces ouvrages atterrissent là où ils n'ont pas vraiment été demandés, restent des années en cartons, finissent dans les librairies par terre ou dans quelques bibliothèques personnelles. En outre, les expéditions coûtent très cher et si aucun effort d'adéquation entre l'offre et la demande n'est fait on en restera à une aimable pagaille. Ces dons se font de plus en plus souvent directement -et c'est parfois catastrophique dans le cas où les organismes nationaux de lecture publique sont court-circuités alors qu'ils tentent d'instaurer rigueur et logique dans leurs réseaux. Si on compare le résultat obtenu aux moyens ou à

l'ingéniosité mis en oeuvre on demeure atterré. Tout cela fait souvent bien désordre!

-Des tentatives se font pour répondre à cette nécessité de critères de choix que vous évoquez, et d'une manière plus large au besoin de réflexion indispensable à tout travail en coopération. Par exemple, l'A.B.F. -l'association des bibliothécaires français- avec quelques partenaires a édité en 1990 un mémento *Bibliothèque et Francophonie, de l'Assistance au Partenariat* ¹. Des publications existent, comme base de référence pour choisir et comme lieu d'information, tels que *Des livres pour l'Afrique* ², la revue *Notre Librairie*, le *Bulletin JPL*...; des associations comme "Bibliothèques sans frontières", "Culture et développement", "Regards croisés" jouent un rôle de conseil et de relais...

-Tout cela est à développer et à faire connaître...

-En ce qui concerne les initiatives dans le domaine de la formation, quelles sont vos observations?

-La formation d'Africains en France pose des problèmes dans la mesure où il est difficile de trouver des structures d'accueil adaptées. Ou bien la bibliothèque d'accueil offre des prestations démesurées par rapport à celle du stagiaire, ou bien les deux structures sont équivalentes et se posent des problèmes matériels, de suivi de la formation. Selon des règles à établir il serait judicieux de lister les établissements d'accueil un peu à l'image de ce que fait LIBEX au Pays de Galles ³. Quant à la formation assurée par des "experts" français en Afrique, elle n'est pas toujours excellente: ils sont parfois peu formés à ce qu'ils vont trouver; d'autre part ils donnent comme modèle ce qu'ils connaissent en France. Ceci dit, ces formations sont intéressantes dans la mesure où elles créent un partenariat, qui est le but recherché. Il serait peut-être souhaitable de s'orienter davantage vers des échanges Sud/Sud en ce domaine même s'il est difficile de mettre en oeuvre le changement impliqué. Cependant je pense que la coopération française doit continuer d'être présente dans les stages sur la connaissance de la production, la littérature de jeunesse et l'animation...

-Et les autres formes d'action que prend le partenariat?

-Les autres prestations sont moins fréquentes mais elles ne manquent pas d'intérêt. Dans le domaine de l'édition, j'ai trouvé des éditions d'ouvrages en langues nationales (*Abécédaire Ouolof* par l'association Regards Croisés), des publications bilingues (*La Pierre barbue*, contes bambara, par la ville d'Angers) ou d'auteurs africains en français (en particulier des albums et des contes)... Concernant l'aide à l'investissement: des associations, des écoles, des collectivités territoriales participent à des rénovations de bâtiments (bibliothèques de Ziguinchor au Sénégal, de Kombissiri au Burkina-Faso, de Timbi-Madina en Guinée...) et à la fourniture de véhicules. Le problème posé est alors pour le bénéficiaire de gérer le "cadeau".

-A quelle conclusion vous amène la partie française de votre enquête?

-L'impression générale est qu'en France il y a beaucoup d'initiatives (selon toute vraisemblance davantage qu'en

Belgique, Suisse, Allemagne ou Grande-Bretagne) mais qu'elles sont non concertées. Il manque manifestement un point de passage souhaité (mais pas obligé, pour ne pas détruire les bonnes volontés) qui assurerait le suivi, l'aide technique, le conseil, la formation, l'information, la mise en relations...

-Votre enquête vous a mené en Afrique: quels aspects de la lecture publique en Afrique devraient, selon vous, être connus des partenaires français?

-J'ai effectué une mission dans quatre pays -Burkina Faso, Bénin, Sénégal, Guinée- mais auparavant les contacts furent nombreux et suivis, depuis parfois dix ans avec le Bénin, le Sénégal, le Mali. Il m'apparaît qu'il y a plusieurs demandes africaines et qu'il faut se garder de projeter, sans précautions, un modèle français exclusif. Les questions posées sont diverses. Par exemple, il existe une réticence lorsqu'il s'agit de promouvoir le double réseau "lecture publique" et "scolaire". Souvent le pays n'a pas les moyens de les développer et l'un et l'autre peuvent vivoter. Leur public est majoritairement le même. D'où la lancinante question de la place des manuels scolaires dans les bibliothèques publiques, ceci ne devant pas amener à minimiser le rôle de la lecture publique, seule capable de "récupérer" les jeunes sortis de l'école... La lecture en Afrique est très liée à la pratique scolaire: le public des bibliothèques est principalement constitué par les élèves, les étudiants, les enseignants. Dans l'équilibre souhaitable des collections, il faut en tenir compte. Mais les niveaux de lecture sont très divers et la répartition française en classes d'âge n'a pas de sens.

Un autre aspect a été évoqué: les envois massifs désorganisent les réseaux et annihilent partiellement les efforts de rationalisation. Il est possible que l'informatique résolve le problème posé; une étude reste à mener. De toute manière les Projets d'aide au livre ne sont pas outillés pour recevoir des multitudes d'ouvrages à l'intérêt parfois douteux ou faible; les bibliothèques ne peuvent pas non plus les traiter, les équiper. Dans bien des cas ils ne seront jamais lus. Mais, par ailleurs, les bibliothécaires n'ont pas beaucoup de possibilités pour connaître la production francophone et ne sont donc pas en mesure d'opérer des choix, de formuler des demandes. Cette carence est le vice manifeste du partenariat puisqu'il y a une offre et, à la limite, pas de demande. L'essentiel de l'action doit consister à aider la majorité des collègues africains à réaliser des choix dans une production qu'il est indispensable de leur faire connaître. Puis de respecter ces choix. Autre réalité dont on doit tenir compte c'est la multiplicité des langues nationales auxquelles il me paraît juste et nécessaire d'offrir une place, qu'il faut aider matériellement grâce à la micro-édition.

-Parmi ces réalités complexes que vous évoquez, qu'en est-il des bibliothécaires?

-Il n'existe pas de statut du bibliothécaire. C'est en général une profession non reconnue qui n'apparaît pas dans les nomenclatures administratives officielles. Cela donne des réseaux -dont le dynamisme est souvent incontestable- qui peuvent s'appuyer sur un surprenant bénévolat. Parfois encore les bibliothèques sont tenues par des animateurs culturels, des enseignants, des fonctionnaires... De ces situations multiples découlent des problèmes de formation de base. Il faut donner aux responsables des réseaux (assistants techniques et nationaux) d'importants moyens en ce domaine...

-Après ce panorama de vos propres observations, comment rendre plus efficaces les échanges?

-Le but de la mission était d'étudier l'offre et la demande. Il s'agit maintenant d'établir le lien entre les deux. Si on accepte l'idée que l'offre existe mais que la demande est floue il faut, au préalable, amener celle-ci à davantage de précision. Peut-être

un modèle africain de bibliothèque doit-il voir le jour? Peut-être les énormes envois de livres (inutiles mais excellents pour se donner bonne conscience) sont-ils à canaliser? Et nos collègues africains ne doivent-ils pas dire eux-mêmes (avec notre aide et celle des assistants techniques de la Coopération) ce qu'ils souhaitent? En fin de compte je pense que c'est là ma définition du partenariat: amener l'autre à préciser ce qu'il veut, et l'aider -en dehors de tout modèle exclusif ou contraignant- à réaliser ses souhaits. Il est tellement évident qu'il n'y aura pas de partenariat avec l'Afrique sans la participation active des Africains! Même dans des conditions très difficiles, quelques-uns croient aux bibliothèques, pensent même qu'elles sont indispensables et imaginent, avec des moyens on ne peut plus réduits, des prestations nouvelles. Ainsi au Sénégal, on imagine la mise en place de services d'information populaire. A un autre niveau, le Burkina-Faso fait de remarquables efforts pour son développement culturel. Des réseaux de lecture publique, balbutiants ou déjà performants, existent et la réussite, le progrès sont bien souvent au rendez-vous.

-Quels sont, selon vous, les facteurs de réussite ou d'échec dans les partenariats?

-J'ai des idées sur la question, qui n'engagent que moi: je pense qu'un partenariat réussi tient à plusieurs raisons. D'abord, il doit correspondre à une demande; tant qu'il n'y aura pas une demande structurée, tant qu'on n'arrivera pas à ce que nos partenaires puissent faire leurs choix des livres, en conscience, réfléchis, rationnels, on aura beaucoup de difficultés; dans le cas contraire on a une offre et pas de demande... De toute manière, il n'y a pas *une* mais des demandes, et selon les personnes qu'on a en face de soi, elles varient énormément; je crois qu'il est dangereux de parler d'*une* demande africaine. Alors, pour que les choses soient réussies, il faut un vrai partenariat, c'est à dire des gens qui se connaissent, qui s'estiment. Il faut que les partenaires, le français aussi bien que l'africain, soient fiables. Le deuxième point, c'est que les demandes soient prises en compte et qu'on ne donne pas autre chose que ce qui a été demandé: c'est un garant de réussite. Le troisième élément: qu'on ait mis tous les moyens pour que le partenariat continue; il faut assurer la pérennité de l'action, et à mon avis intégrer dans les opérations la notion d'"amortissement". Un exemple: si on donne 2000 livres à une bibliothèque, il faut se rendre compte que dans les années suivantes il faut donner, en plus, des "intérêts" de 200 livres tous les ans. Ca ne veut pas dire pour autant que ce type d'action doit passer par des structures solides, établies, que ne peuvent se lancer dans le partenariat que des structures ayant pignon sur rue ou beaucoup d'envergure: ce n'est pas du tout mon propos. Mais je pense que les plus petites associations, les partenaires à faible capacité financière ou autres devraient s'associer, par le canal de structures -comme la JPL pour les livres d'enfants, ou d'autres structures pour d'autres cas- qui leur permettraient de réunir les petits moyens pour en faire de plus gros.

-Un point important n'est-il pas aussi de tenir compte des programmes ou des bibliothèques déjà en marche?

-Le personnage pivot est évidemment le responsable de la lecture publique dans le pays concerné, et c'est à lui de jouer, pour que les différents partenariats aillent dans le même sens plutôt qu'ils ne soient en contradiction les uns avec les autres; il doit les rendre complémentaires et pas opposés. S'il y a des structures de lecture publique je pense qu'il est souhaitable de passer par elles, pour des tas de raisons. Je n'en citerai qu'une. Prenons le cas de bibliothèques recevant des livres directement de leurs partenaires français, documents ne passant pas par la Centrale de lecture publique. On arrive parfois, dans le même local quelques fois pas bien grand, à avoir 2000, 3000,

4000 livres dont peut-être 40% traités, catalogués et équipés par la Centrale selon les normes. Ils cohabitent avec 60% de livres parvenus directement et qui ne le sont pas. C'est comme s'il y avait deux bibliothèques dans le même local. Cela pose des problèmes de fonctionnement et interdit toute perspective de prêt inter-bibliothèque -qui pourtant me paraît à envisager-, car le prêt inter-bibliothèque ne peut fonctionner que si on a recensé tout ce qu'il y a dans la bibliothèque. Je pense qu'il faut à tout prix que les structures nationales ou les assistants techniques de la coopération française soient informés, et qu'il y ait un traitement de tous ces ouvrages.

-Cette enquête vous a-t-elle amené à formuler un projet pour améliorer l'efficacité des partenariats?

-En ce qui concerne les dons de livres il serait judicieux de confier à une association -ou à un cartel d'associations regroupées pour ce faire- la mise en place d'une structure dirigée par un professionnel. Elle aurait pour mission de : susciter les dons de livres, les stocker, les trier, les équiper; rechercher des partenaires financiers; obtenir des tarifs avantageux pour les transports; faire préciser les demandes par des missions sur le ter-

rain; évaluer les actions... Ce serait là le gros travail à fournir. Mais je pense qu'il lui faudrait en mener d'autres: d'information pour les associations, les collectivités territoriales; de relation avec le Bureau du Livre du Ministère de la Coopération afin que les actions menées soient complémentaires et non concurrentes; de réalisation d'expositions itinérantes (peut-être en lien avec le Musée des Arts africains) de qualité afin de sensibiliser le public français aux cultures africaines. Il s'agit de choses relativement faciles à mettre en place et qui très vraisemblablement permettraient une activité beaucoup plus positive et dans l'intérêt de tous, Africains et Français.

1. Diffusé par l'A.B.F., 7 rue des Lions Saint-Paul, 75004 Paris, prix: 30 FF.

2. Voir les Informations page 2.

3. LIBEX est une bourse d'échanges de professionnels qui veulent exercer dans un autre pays que le leur.

